



ffgolf®

TROPHÉE CHANTILLY SENIORS



MARDI 19 MARS 2019
MERCREDI 20 MARS 2019

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions de ce règlement priment sur celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Epreuve ouverte aux joueuses et joueurs amateurs de 50 ans ou plus à la veille de l'épreuve.

Dames : index inférieur à 15.4 Messieurs : index inférieur à 9.4

Le champ des joueurs sera limité à 76 joueurs dont 18 places sont initialement réservées aux Dames.

Les joueurs seront retenus en privilégiant d'abord l'ordre du Mérite National Seniors, puis l'ordre des index à la clôture des inscriptions, puis l'ordre d'arrivée des inscriptions tout en respectant le nombre de dames.

La licence, certificat médical et droit de jeu fédéral annuel devront être enregistrés auprès de la FFG au plus tard à la date de clôture des engagements.

FORME DE JEU

STROKEPLAY / 36 trous / 18 trous par jour
Sur le parcours de Vineuil

Marques de départs: Dames : repères rouges
Messieurs : repères jaunes

Départs du 1^e tour dans l'ordre croissant des index

Départs du 2^e tour dans l'ordre inverse des résultats du tour précédent.

Départage : Play-off en trou par trou pour la 1^{re} place en démarrant au trou n°1.

Pour les autres places, départage sur la dernière carte puis les 9, 6, 3 et derniers trous.

JOURNÉE D'ENTRAÎNEMENT

Les joueurs participant à la compétition peuvent accéder gratuitement au terrain le jour précédent le premier tour de la compétition sur réservation au 03 44 57 04 43 ou par e-mail à contact@golfdechantilly.com

ENGAGEMENT

Inscription par courrier UNIQUEMENT accompagnée du droit de jeu

Chèque à l'ordre du « Golf de Chantilly »

au Golf de Chantilly – Allée de la Ménagerie – 60500 VINEUIL-SAINT-FIRMIN

Droits d'inscription

80 € Extérieurs

10 € Membres

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS : Lundi 4 mars 2019

Les inscriptions ne seront validées qu'à réception du règlement.

Tout joueur déclarant forfait après la date limite d'inscription reste redevable du droit d'engagement.